

VOTRE SYNDICAT DE RIVIÈRE PEUT VOUS PROPOSER

Vous êtes:

- propriétaire de la parcelle;
- exploitant,...

La technicienne de rivière reste à votre disposition pour:

- vous proposer des possibilités de financements offert par les différents partenaires (Agence de l'Eau, DIREN, Conseil Général, Chambre d'Agriculture);
- vous conseiller sur le choix des essences et le schéma de plantation;
- vous conseiller sur la mise en oeuvre de la plantation, mise à disposition de personnel,...
- vous aider pour la mise en place, la reprise et l'entretien des arbres à moyen et long terme.



exemple de plantations

- CONVENTION D'ENTRETIEN -

Afin de pouvoir financer l'opération, le syndicat doit signer une convention d'entretien avec vous.

Cette convention vous laisse la pleine propriété de vos terres et de ce qui est dessus.

Vous vous engagez à:

- assurer la pérennité de la plantation puis des arbres;
- laisser le personnel d'entretien accéder à vos parcelles pour pouvoir procéder à l'entretien;

Le **Syndicat de Rivière** s'engage à:

- assurer la reprise des plantations;
- entretenir la future ripisylve;
- réaliser les opérations conformément aux règles de l'art et aux différentes prescriptions auxquelles il est soumis.



carte du bassin versant de l'Antenne

SYMBA

Syndicat Mixte du Bassin de l'Antenne
4, place du château d'eau - B.P.35 - 17160 MATHA
Tél.:05.46.58.62.64 - E-mail: symba@symba.fr
Site: www.symba.fr

Personne à contacter: Alice PERRON
e-mail: alice.perron@symba.fr



Charente-Maritime
Terre et mer, les éléments de la réussite.



Agence de l'Eau
Adour Garonne



PLANTATIONS EN BORD DE RIVIÈRE

BROCHURE CONSEIL n°1

Rédaction- Conception: A. Perron (SYMBA) Imprimerie: Ir

le Dandelot à Authon



PLANTATIONS EN BORD DE RIVIERE

LES ARBRES EN BORD DE RIVIERE

QU'EST-CE QUE LA RIPISYLVE ?

Ensemble d'arbres qui poussent sur le bord des rivières, dans la zone entre l'eau et la terre. Les espèces qui y poussent sont adaptées à la présence de l'eau pendant de plus ou moins longues périodes.



système racinaire d'un Frêne

LA RIPISYLVE SOURCE DE PROTECTION ET DE DIVERSITÉ

Arbres, arbustes et plantes assurent un rôle essentiel pour la vie du cours d'eau:

- l'ombre qu'ils apportent réduit le réchauffement de l'eau et le développement des algues, maintient la température de l'eau;
- les bois morts, les racines et la végétation des bordures servent de refuge et de support à de nombreux animaux et insectes terrestres ou aquatiques.
- c'est un réservoir de nourriture en insectes, base du régime alimentaire des poissons;
- les racines maintiennent et stabilisent la berge;
- les racines captent les éléments minéraux (engrais, pesticides) présents dans les eaux de ruissellement et les recyclent pour leur croissance. Ainsi, ils favorisent une bonne qualité de l'eau de la rivière. Par cette filtration, elles permettent de ralentir l'eau et de faciliter son infiltration dans les nappes souterraines.



Vallée de l'Antenne



l'Antenne (Le Seure)

Afin de préserver la berge et de pouvoir assurer ses principales fonctions, la ripisylve devrait faire une largeur d'environ 10m.

- A PROSCRIRE -

- les ESPÈCES ORNEMENTALES ne sont pas adaptées aux berges et à leur maintien ni à accueillir la faune locale, préférons donc planter les espèces locales;
- les ESPÈCES ENVAHISSANTES (Erable négundo, arbre à papillons, Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, Jussie, Myriophylle du Brésil,...). Ces espèces portant le nom de contrées lointaines sont des envahissantes: ne les plantons pas au abords de nos rivières... s'en débarrasser est très difficile et onéreux;
- les PEUPLIERS: leur système racinaire ne s'ancre pas en profondeur, quand ils se déstabilisent (hautes eaux et vent) ils entraînent avec eux plusieurs mètres de berge (cf tempête de 1999). Ne les plantons pas à moins de 10m du haut de berge.



feuille d'Aulne glutineux appelé aussi "vergne"



Orme champêtre



Rosalie des Alpes



l'Antenne (Javrezac)



Veine Froide

Les espèces arborescentes les plus couramment rencontrées en bord de rivière sont celles que l'on vous conseille d'utiliser pour les plantations:

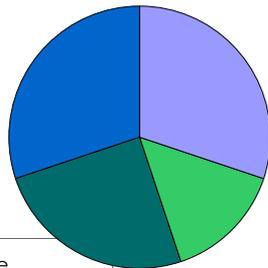
- ✓ Aulne glutineux
- ✓ Frêne commun
- ✓ Orme champêtre
- ✓ Erable champêtre
- ✓ Chêne pédonculé

Les espèces arbustives seront:

- ✓ Le saule marsault
- ✓ Aubépine monogyne
- ✓ Cornouiller sanguin
- ✓ Fusain d'Europe
- ✓ Noisetier



feuillage de Frêne



- Frêne et Aulne
- autres arborescentes
- Saule et Cornouiller
- autres arbustives

DISPOSITION DES ARBRES:

Les arbres, seront réparti sur 3 rangées, sur les 3 premier mètre de la berge:

- 1ère rangée positionnée dans la hauteur de la berge;
- 2ème rangée en haut de berge (environ 1m);
- 3ème rangée a 2 m de la précédente.

Les arbres seront répartis de manière aléatoire (mélange des espèces) et à des espacements variables à adapter en fonction de la morphologie de la rivière (ensoleillement du lit, protection de la berge,...).